



Commission des finances et des affaires générales

00000 - Administration générale

Proposition d'hébergement, de maintenance et de développement de la plateforme mutualisée Alsace Marchés Publics - nouvelle consultation, de constitution d'un groupement de commandes et de poursuite de la politique d'adhésion de nouvelles structures publiques utilisatrices de l'outil

Rapport n° CP/2017/118

Service gestionnaire :

E230 - Service de la commande publique

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente la constitution d'un nouveau groupement de commandes élargi, pour le renouvellement du marché d'hébergement, de maintenance et de développement de la plateforme mutualisée Alsace Marché Publics.

Dans la perspective d'améliorer l'accès à la commande publique des entreprises et d'optimiser leurs achats, la Région Alsace, les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, la Ville et la Communauté Urbaine de Strasbourg, la Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération ont créé une plate-forme dématérialisée commune dédiée aux marchés publics, mise en service en octobre 2012.

Elle permet notamment aux entreprises d'accéder plus facilement à la commande publique, en pouvant consulter sur un même espace électronique l'ensemble des annonces de marchés publics lancées par les collectivités fondatrices et utilisatrices en Alsace.

À compter du second semestre 2013 la plate-forme, dénommée « Alsace Marchés Publics », a été ouverte gratuitement par délibérations concordantes des membres fondateurs à de nouvelles collectivités (Communes et intercommunalités d'Alsace).

La plate-forme est hébergée et maintenue par la société ATEXO, dont le marché arrivera à échéance le 31 août 2017.

L'outil actuel se développe en permanence. Ainsi, il est désormais utilisé par plus de 250 personnes publiques alsaciennes et 10 000 entreprises, et il a permis d'accroître tant la dématérialisation des procédures que le nombre d'offres remises en réponse aux marchés publics. Ce développement a été accompagné par de nombreuses rencontres organisées avec les entreprises locales visant à promouvoir les services qui leur sont offerts par Alsace Marchés Publics. Un nouveau service a également été développé permettant les échanges dématérialisés, sécurisés et horodatés avec les entreprises en cours d'exécution des contrats.

I Proposition de renouvellement du marché afin de bénéficier d'un prestataire pour assurer l'hébergement, la maintenance et le développement de la plate-forme mutualisée Alsace Marchés Publics

Afin d'assurer la continuité de la plateforme, il est proposé de relancer une consultation, sous forme de procédure concurrentielle avec négociation, en application de l'article 25 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

L'accord-cadre issu de la consultation serait d'une durée de deux ans reconductible une fois et porterait sur l'hébergement, la maintenance et le développement de la plate-forme mutualisée de dématérialisation des marchés publics Alsace Marchés Publics.

II Proposition de conclusion d'un nouveau groupement de commandes

La Région Grand Est a souhaité poursuivre son implication dans Alsace Marchés Publics en interfaçant celle-ci avec l'outil qu'elle possède en propre.

De ce fait, s'agissant de répondre à un besoin partagé par les collectivités fondatrices d'Alsace Marchés publics, il est proposé de constituer entre ces dernières un groupement de commandes régi par l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Cet achat groupé présenterait les avantages suivants :

- Il permettrait d'assurer la continuité de la plateforme créée en 2012 et de poursuivre la dynamique qu'elle a impulsée auprès du secteur économique alsacien,
- Il répondrait à la volonté des collectivités d'homogénéiser et de mutualiser leurs pratiques d'achats afin de simplifier l'accès des entreprises à la commande publique,
- Il permettrait de sécuriser et d'optimiser les pratiques d'achat des collectivités, notamment des plus petites structures,
- Il s'inscrirait dans un contexte de modernisation de l'administration, qui se caractérise notamment par le développement de la dématérialisation des procédures et des échanges pour répondre aux obligations fixées par la réglementation des marchés publics en octobre 2018.

La conclusion de ce nouveau groupement de commandes pourrait s'articuler autour de trois objectifs :

1/ Mise en place d'une coordination de groupement tournante.

La Région Grand Est assurerait cette mission jusqu'à la conclusion du nouveau marché, puis la céderait au Département du Haut-Rhin.

Cette coordination serait ensuite cédée à une nouvelle collectivité fondatrice à l'issue d'une période de deux ans correspondant à la fin de la première période du marché. A cette occasion, un point d'étape serait organisé par les membres fondateurs sur les objectifs poursuivis et les nouveaux à mettre en œuvre.

2/ Relancer le développement d'Alsace Marchés Publics en se fixant des objectifs tels que l'adhésion au groupement de nouvelles collectivités publiques, ainsi que la mise en place de services à forte valeur ajoutée.

Dans les deux premières années, le Département du Haut-Rhin serait légitimé pour porter une nouvelle dynamique d'adhésion des collectivités haut-rhinoises qui demeurent très minoritaires parmi les 260 collectivités publiques utilisatrices de la plate-forme.

Par ailleurs, l'acquisition et le déploiement de l'outil « marchés publics simplifiés » sur Alsace Marchés Publics aurait pour objectif de faciliter l'accès des PME-TPE aux marchés publics, grâce à un allègement du formalisme administratif qu'il propose.

3/ Elargir le nombre de collectivités contributrices au fonctionnement et au déploiement de la plateforme afin d'assurer son financement dans les années à venir

A cette fin, il a été proposé aux collectivités qui ont le plus utilisé à titre gratuit la plateforme depuis 2013 (en nombre de mises en concurrence effectuées) de rejoindre le groupement de commandes, en participant financièrement à son fonctionnement, moyennant une contribution forfaitaire évaluée au prorata de leur utilisation de la plateforme.

Ces nouveaux membres bénéficieraient en contrepartie de services exclusifs de la plateforme dont ne peuvent se prévaloir les utilisateurs à titre gratuit, à savoir :

- l'utilisation d'un module spécifique « gestion du contrat » pour l'exécution dématérialisée de leurs marchés publics, le dispositif « marchés publics simplifiés »,
- une visibilité sur les supports de communication de la plateforme.

La Commune de Fegersheim, Habitation Moderne (société anonyme d'économie mixte locale), la Commune de Haguenau et la Communauté d'Agglomération de Haguenau, les Communes de Hœnheim, d'Illkirch-Graffenstaden, de Lingolsheim, la Commune de Molsheim et la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig, la Communauté de communes de Sauer-Pechelbronn, la Commune de Saverne et la Communauté de communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau, la Commune de Sélestat, le Syndicat des eaux et de l'assainissement d'Alsace-Moselle, l'Office public d'urbanisation sociale du Bas-Rhin ont exprimé le souhait de rejoindre le groupement de commandes aux conditions financières proposées.

Le projet de convention de groupement en annexe propose une répartition financière des différents membres du groupement aux dépenses liées à l'exécution du marché comme suit :

Pour les membres fondateurs (hors forfaits) :

- la Région Grand Est : 1/5ème,
- le Département du Haut-Rhin : 1/5ème,
- le Département du Bas-Rhin : 1/5ème,
- la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg : 1/5ème,
- la Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération: 1/5ème (étant entendu que chacun de ses deux membres contribuera de manière distincte pour 1/10ème chacun).

Pour les autres membres qui versent une contribution forfaitaire :

- La Commune de Fegersheim : 1 000 euros,
- Habitation Moderne : 2 000 euros,
- La Commune d'Haguenau : 1 500 euros,
- La Communauté d'Agglomération de Haguenau : 1 500 euros,
- La Commune de Hœnheim : 2 000 euros,
- La Commune d'Illkirch-Graffenstaden : 2 000 euros,
- La Commune de Lingolsheim : 1 000 euros,
- La Commune de Molsheim : 1 000 euros,
- La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig : 1 000 euros,
- La Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn : 2 000 euros,
- La Commune de Saverne : 1 000 euros,
- La Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau : 1 000 euros,
- La Commune de Sélestat et pour le compte de la Communauté de Communes de Sélestat : 3 000 euros,
- Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle : 4 000 euros,
- L'Office Public d'Urbanisation Sociale du Bas-Rhin : 3 000 euros.

Dans le cas où de nouveaux membres financeurs rejoindraient le groupement de commandes, avant la date limite de réception des offres pour la passation du marché faisant l'objet dudit groupement, leur participation financière serait constatée par un avenant à la convention, qui fixerait le montant forfaitaire dû pour chaque nouveau membre. Le restant des dépenses (hors forfaits) devant être acquitté par les membres fondateurs selon la règle du 1/5^{ème}.

III Proposition d'adhésion gratuite de nouvelles structures utilisatrices de l'outil

L'utilisation gratuite de l'outil actuel par plus de 250 personnes publiques constitue un véritable atout quant à la facilité d'accès des entreprises, notamment locales, à la commande publique. Elles trouvent ainsi, sur un seul site, la quasi-totalité des annonces de marchés publics de toutes les structures publiques adhérentes.

C'est pourquoi il est proposé de poursuivre cette politique d'ouverture aux collectivités alsaciennes non membres du groupement. Comme décidé en 2013, l'accès à la plateforme leur est ouvert gratuitement.

Afin de mettre en œuvre ce processus d'adhésion et de faciliter les démarches administratives, la Région Grand Est, le Département du Bas-Rhin, la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole, la Ville de Mulhouse et la Communauté d'agglomération de Mulhouse Sud Alsace souhaitent mandater le Département du Haut-Rhin, coordonnateur du groupement de commandes à l'issue de la procédure de passation du marché d'hébergement et de renouvellement, pour conclure les conventions d'adhésion avec les structures qui se porteront candidates à l'utilisation de la plateforme.

A cet effet, le projet de convention de mandat ainsi que celui de convention d'adhésion figurant en annexe sont soumis à l'approbation de la Commission Permanente.

IV Proposition de désignation des représentants du Département au sein de la commission d'appel d'offres du groupement

En application du I de l'article L.1414-3 du Code général des collectivités territoriales et pour permettre au département d'être représenté au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes envisagé, il est proposé de procéder à l'élection d'un titulaire

et d'un suppléant parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de la collectivité, à savoir :

- M. ERBS André
- M. BURGER Etienne
- Mme THOMAS Nicole
- Mme PFERSDORFF Françoise
- Mme BEY Françoise

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de passer un nouveau marché portant sur l'hébergement, la maintenance et le développement de la plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics Alsace Marchés Publics, d'une durée de deux ans reconductible une fois ;

- décide de la prise en charge financière de l'exécution du marché selon la clé de répartition suivante :

- la Région Grand Est : 1/5ème,*
- le Département du Haut-Rhin : 1/5ème,*
- le Département du Bas-Rhin : 1/5ème,*
- la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg : 1/5ème,*
- la Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération: 1/5ème (étant entendu que chacun de ses deux membres contribuera de manière distincte pour 1/10ème chacun) ;*
- La Commune de Fegersheim : 1 000 euros*
- Habitation Moderne : 2 000 euros*
- La Commune d'Haguenau : 1 500 euros*
- La Communauté de Communes de la Région de Haguenau : 1 500 euros*
- La Commune de Hœnheim : 2 000 euros*
- La Commune d'Illkirch-Graffenstaden : 2 000 euros*
- La Commune de Lingolsheim : 1 000 euros*
- La Commune de Molsheim : 1 000 euros*
- La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig : 1 000 euros*
- La Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn : 2 000 euros*
- La Commune de Saverne : 1 000 euros*
- La Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau : 1 000 euros*
- La Commune de Sélestat et pour le compte de la Communauté de Communes de Sélestat :*
3 000 euros
- Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle : 4 000 euros*
- L'Office Public d'Urbanisation Sociale du Bas-Rhin : 3 000 euros*

- décide de la constitution d'un groupement de commandes entre les sept collectivités fondatrices de la plateforme Alsace Marchés Publics, dont la coordination, tournante, sera confiée pour la procédure de passation à la Région Grand Est puis, à compter de la signature du marché et pour deux ans au Département du Haut-Rhin ;

- décide d'autoriser le président du Conseil départemental du Bas-Rhin à signer la convention constitutive du groupement de commandes, dont le projet est annexé à la

présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les personnes publiques précitées;

- décide d'approuver l'utilisation gratuite de la plateforme mutualisée de dématérialisation Alsace Marchés Publics par toute nouvelle structure soumise à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 qui en ferait la demande ;*
- décide que ce principe devra être approuvé par l'ensemble des membres fondateurs du groupement de commandes ;*
- décide d'approuver le modèle de convention d'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation Alsace Marchés Publics joint en annexe ;*
- décide d'approuver la convention de mandat, ci-jointe, ayant pour objet de confier au Département du Haut-Rhin la gestion des nouvelles adhésions à la plateforme mutualisée de dématérialisation Alsace Marchés Publics ;*
- décide d'autoriser le président du Département Conseil départemental du Bas-Rhin à signer la convention de mandat ayant pour objet de confier au Département du Haut-Rhin la gestion des nouvelles adhésions à la plateforme mutualisée de dématérialisation Alsace Marchés Publics;*
- élit le titulaire et le suppléant comme représentants du Département au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.*

Strasbourg, le 03/03/17

Le Président,



Frédéric BIERRY